

[Traduction]

L'UTILISATION DU TRANSPORT AÉRIEN ADAC

Question n° 1388—**M. MacDonald (Egmont):**

1. Dans quelle mesure le gouvernement étudie-t-il la possibilité de participer à l'utilisation des appareils à atterrissage et à décollage courts comme avions d'approvisionnement dans les régions peuplées?

2. A-t-on commencé à consulter des sociétés privées au sujet de l'application d'un tel programme et, dans l'affirmative, de quelles sociétés s'agit-il?

**M. Gérard Duquet (secrétaire parlementaire du ministre des Transports):** 1. Nous étudions actuellement toutes les possibilités d'utilisation des systèmes de transport aérien ADAC au Canada; entre autres: a) le transport entre centres-villes, b) le transport régional c'est-à-dire l'amélioration des moyens de transport et de communication dans les régions moins peuplées, c) les lignes d'appoint, soit les liaisons entre grands centres urbains et petites agglomérations et celles qui sont affectées entre divers centres et les grands aéroports, d) les applications particulières aux régions nordiques du Canada. Le programme visant à mettre sur pied un service expérimental, annoncé le 13 mai, concerne une exploitation de centre-ville. Nous continuerons d'étudier les autres possibilités, et dans les cas où la chose s'avérera rentable et utile, de nouvelles liaisons pourront être établies.

2. Le ministre des Transports et divers groupes de représentants de l'Air Industries Association of Canada (ALAC) se sont réunis afin de discuter des programmes d'ADAC et d'obtenir le point de vue de l'industrie sur un programme national global. L'ALAC représente la plupart des sociétés canadiennes de construction d'appareils intéressées à l'ADAC.

LES HÔTELS DU CN AU CANADA—LES DÉFICITS D'EXPLOITATION

Question n° 1392—**M. McGrath:**

Au Canada, quels hôtels du CN a-t-on exploités à perte, au cours des années financières 1969-1970 et 1970-1971?

**M. Gérard Duquet (secrétaire parlementaire du ministre des Transports):** D'après la direction du Canadien National: Hotel Bessborough, et Hotel Macdonald.

LE BUDGET D'EXPANSION DE L'Î.-P.-É.

Question n° 1441—**M. McQuaid:**

1. L'Île-du-Prince-Édouard a-t-elle présenté au gouvernement du Canada un budget, pour l'exercice fiscal 1971-1972, au titre d'un programme de développement et, dans l'affirmative, quelle est la ventilation de ce budget?

2. Le gouvernement du Canada a-t-il approuvé intégralement ou partiellement le budget soumis et, dans l'affirmative, en quoi consistent les projets approuvés?

**M. Martin O'Connell (secrétaire parlementaire du ministre de l'Expansion économique régionale):** 1. L'Île-du-Prince-Édouard ne présente pas de budget au gouvernement du Canada. Les programmes proposés dans le cadre du plan sont élaborés conjointement.

2. Les propositions ne sont pas encore toutes définitives; lorsqu'elles le seront, les dépenses du programme seront rendues publiques.

L'HEBDOMADAIRE «NEWS»—CIRCULATION ET COÛT

Question n° 1461—**M. McCutcheon:**

1. Quelle est la circulation globale de la publication «News» de la Division de l'Information du ministère de l'Agriculture du Canada?

2. Quel est le coût annuel de cette publication?

**L'hon. H. A. Olson (ministre de l'Agriculture):** 1. La circulation de l'hebdomadaire *News* est 2,535.

2. Coût annuel, \$13,520.

\* \* \*

QUESTION TRANSFORMÉE EN ORDRE DE DÉPÔT DE DOCUMENT

LE RECENSEMENT AGRICOLE DE 1971

Question n° 1248—**M. Yewchuk:**

1. Lors du recensement agricole de 1971, a) combien de questionnaires utilisera-t-on, b) combien de questions posera-t-on?

2. Combien de régions rurales a-t-on choisies pour mettre à l'essai le questionnaire provisoire à l'automne de 1968 et quelles étaient-elles?

3. Dans les cadres du programme de contrôle de la qualité des produits agricoles, a) quel pourcentage des fermes ayant fait l'objet du recensement seront de nouveau dénombrées, b) quel sera l'échantillon, c) quelles questions posera-t-on?

4. Lors du recensement national de 1971, le gouvernement engagera-t-il des étudiants d'université comme recenseurs et, dans l'affirmative, combien?

(Le document est déposé.)

QUESTIONS ORALES

LA CONSTITUTION

LA COMPÉTENCE PROVINCIALE EN MATIÈRE DE SERVICES SOCIAUX

[Traduction]

**L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition):** Monsieur l'Orateur, je voudrais demander au premier ministre s'il a convenu en principe que le gouvernement fédéral accepterait les amendements constitutionnels augmentant la compétence provinciale en matière de soutien du revenu et de services sociaux, ou, tout au moins, accordant une plus grande priorité aux mesures provinciales dans ces domaines?

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Non, monsieur l'Orateur, le gouvernement ne s'est entendu avec aucune province au sujet d'amendements constitutionnels, à part ceux dont fait mention le communiqué de la conférence de février. Évidemment, comme le chef de l'opposition le sait, certaines provinces ont discuté d'amendements qu'elles souhaiteraient, particulièrement en matière de sécurité sociale.

**L'hon. M. Stanfield:** Au sujet de la compétence fédérale et provinciale dans les domaines du soutien du revenu et des programmes de service social, et au sujet de la priorité de l'une ou l'autre compétence, la position du gouver-